

-----  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de novembre à 19 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11    Votants : 11

**Étaient présents** : COTTINI Christian, BELLE Cyril, FUCILI Chantal, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, FONTANIE Marc, PROST Yohann, PAYRE Monique, GRUBER Laëtitia, ODEYER Noémie, MORAND Virginie.

**Absente excusée** : DOYON Cécile a donné un pouvoir à ODEYER Noémie

**Secrétaire de séance** : ODEYER Noémie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ordre du jour**

- Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 07 novembre 2022

**Affaires soumises à délibération** :

**Rapporteur**

- |   |                   |
|---|-------------------|
| 1 – BÂTIMENT : Isolation salles de classe école du Vercors : demandes de subvention     | Alexandre ROBIN   |
| 2 – FINANCES : Décision modificative  | Martin ZANOTTI    |
| 3 – URBANISME : Prix du lot C de la ZK 18 – Annule et remplace la délibération 2021-056 | Christian COTTINI |

**Affaires non soumises à délibération**

- |   |                |
|---|----------------|
| 4 – URBANISME : Informations sur le PLU                             | Chantal FUCILI |
| 5 – VIE COMMUNALE : Retour sur le repas des anciens                 | Monique PAYRE  |
| 6 – AFFAIRES SCOLAIRES : Informations école et gestion du personnel | Chantal FUCILI |
| 7 – VIE COMMUNALE : Préparation réunion du 05/12/2022               | Chantal FUCILI |
| 8 – Questions diverses  |                |

-----  
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

**A - AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**1 – BÂTIMENT : Demande de subvention : isolation de la salle de classe de l'école du village de Meymans, demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).**

Le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Drôme dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux) pour des travaux d'isolation de la salle de classes et de garderie, de l'école de Meymans sur la commune de Beauregard-baret, pour un montant total de 44 474 € HT soit 53 369 € TTC, dans le but de faire des économies d'énergies.

Les travaux seront réalisés après l'obtention de toutes les aides sollicitées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Drôme.

Le Maire propose d'adopter le programme de l'opération, l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Il propose également de solliciter l'Etat au titre de la DETR.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte l'opération de travaux d'isolation de la salle de classe et de la garderie de l'école de Meymans, l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel. Coût de l'opération 44 474 € HT soit 53 369 € TTC.**

- **SOLLICITE l'aide financière des partenaires financiers et notamment l'aide de l'Etat au titre de la DETR.**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

## **2 - URBANISME : Prix du lot C de la ZK 18 – Annule et remplace la délibération 2021-056**

Le Maire propose au conseil Municipal d'annuler la délibération 2021-56 du 06/12/2021 concernant le prix de vente du terrain de la parcelle ZK 18 (lot C), mis en vente par la commune. A cette date aucune proposition d'achat au tarif fixé le 06/12/2021.

Il propose de baisser le prix et de le fixer à 120 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'annuler la délibération 2021-56 du 06/12/2021 ;**
- **FIXE le prix de vente du lot C de la parcelle ZK 18 à 120 000 €, superficie du terrain 922 m<sup>2</sup>.**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

## **B - AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

[Urbanisme] Information sur le PLU

La commission PLU se relance, une réunion de travail est organisée jeudi 1<sup>er</sup> décembre et elle est ouverte aux habitants. L'objectif est de le finaliser pour 2023. Il sera ensuite présenté et voté en conseil.

[Vie Communale] Le repas des anciens a eu lieu le 19 novembre. 87 personnes ont participé dont 79 personnes ont bénéficié de la gratuité du repas. Nous avons eu de très bons retours sur cet événement tant au niveau du traiteur que de l'ambiance générale.

[Affaires scolaires] Suite à l'annonce du congé parental de l'assistante périscolaire de la commune, la commune est à la recherche d'une personne pour la remplacer. Une offre d'emploi en CDD pour 6 mois a été publiée.

Conseil d'école : Marc fait un retour aux conseillers sur le dernier conseil d'école. Une réflexion doit être menée sur la mise à disposition d'une salle de classe pour les associations. Le conseil municipal a la volonté de renforcer la communication et la collaboration avec l'école.

[Vie communale] Le conseil organise le 05 décembre une réunion de travail sur son bilan de mi-mandat et sur ses engagements.

[Eclairage publique] Dans le cadre des mesures liés à la sobriété énergétique, il faut prendre un arrêté concernant l'extinction de l'éclairage publique et définir les horaires à appliquer. L'agglomération propose d'ajuster les horaires à 22h le soir au lieu de minuit jusqu'à 6h du matin, et les week-ends de 23h à 6h. Le conseil décide des nouveaux horaires suivants :

21h30 – 6h du lundi au jeudi

23h – 6h du jeudi au dimanche

### **Questions diverses :**

[Vie du village] Un vin chaud et du chocolat chaud sera proposé à l'occasion de la décoration du chalet de Noël, le jeudi 15 à Beauregard et le vendredi 16 à Meymans.

[Repas de fin d'année] La mairie organise un repas de fin d'année avec le personnel le lundi 12 décembre.

[Vœux] Les vœux du maire auront lieu le samedi 21 janvier à 11h. Une commission est en charge de l'organisation.

La séance est levée à 21h00

Le Maire

Christian COTTINI

Secrétaire de séance

ODEYER Noémie